

LES ESPÈCES INVASIVES

QU'EST CE QU'UNE ESPÈCE INVASIVE ?



Les espèces invasives ou espèces envahissantes, sont la deuxième cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Ces espèces importées sur un territoire où elles ne s'y trouvaient pas historiquement, deviennent néfastes pour la biodiversité indigène et pour l'équilibre des écosystèmes autochtones. Une fois installées leurs proliférations peut se faire rapidement puisqu'elles ne rencontrent aucun prédateurs, agents pathogènes ou parasites. Elles peuvent donc présenter des caractéristiques qui leurs sont favorables dans la pression sélective, en comparaison aux espèces indigènes.

COMMENT SONT-ELLES INTRODUITES ?

L'origine de ce phénomène est le résultat de paramètres multiples dont :

- Implantation volontaire par l'homme (jardins botaniques, zoos, aquacultures ...)
- Espèces nuisibles transportées involontairement par des agents pathogènes.
- Mondialisation des flux de transports (ex : eau des ballasts des cargos)



LA RENOUÉE DU JAPON

La renouée du Japon est originaire des régions méridionales et océaniques d'Asie orientale, introduite délibérément comme plante ornementale en Europe et aux Etats Unis. Adaptée aux zones humides, cette espèce, une fois implantée sur nos territoires, a envahie les berges au détriment de la flore locale. Sa capacité à former rapidement des populations denses est due à la dispersion de petits fragments de rhizomes. Cette espèce a également des effets sur la faune puisqu'elle modifie l'habitat des petits vertébrés par exemple et altère les qualités physico-chimiques du sol. L'expansion de la Renouée a été facilitée en partie par le déplacement, par les activités humaines, des terres contaminées par ses rhizomes.



LE RAGONDIN

L'originaire d'Amérique du Sud, le ragondin a été naturalisé dès le 19ème siècle sur le reste du globe, dont l'Europe, grâce à des importations, des évasions ou des lâchers volontaires, réalisés dans l'optique d'exploiter sa fourrure. En l'absence de ses prédateurs naturels, les populations de ragondins se sont très fortement développées ayant pour conséquences

- l'endommagement des berges (favorisant l'érosion)
- la dégradation des cultures
- la destruction des nids d'oiseaux
- la possible transmission de maladies (la leptospirose notamment)



LES ESPÈCES ENVAHISSANTES : UN SUJET NON NÉGLIGES DANS EFFINATURE

Dans le cadre de la démarche Effinature, avant toute intervention le site doit faire l'objet d'un état initial afin de déterminer entre autre la présence d'espèces exotiques envahissantes. Si cette présence est avérée, des mesures d'éradication et de surveillance (notamment) en phase chantier devront être menées tout au long du processus Effinature. De plus, la certification proscrit toute plante exotique envahissante dans sa palette végétale afin d'établir un écosystème fonctionnel porteur de durabilité

